



Urbanisation

La CPV/CAP investit massivement dans l'immobilier et participe activement à l'urbanisation en Suisse.

page 2



Capital-décès

Lorsqu'un assuré actif décède, qu'advient-il du capital qu'il a accumulé, si aucune rente réglementaire n'est due?

page 4



Rapport de gestion

L'année 2009 s'est révélée positive pour la CPV/CAP. Le rapport de gestion est résumé à la

page 6



UN RÉSULTAT SATISFAISANT

Chers assurés,

Pour ses 100 ans, la CPV/CAP a affiché un résultat très satisfaisant. Les nouvelles bourses boursières enregistrées jusqu'à la mi-mars ont été suivies d'un rebond considérable des principales valeurs jusqu'à la fin de l'année. Au 31.12.2009, le degré de couverture était passé à 98,1% (année précédente: 90,3%). Nous sommes convaincus qu'il devrait rapidement atteindre 100%. Grâce à cette hausse, la situation financière de la CPV/CAP s'est nette-

ment améliorée. Un résultat réjouissant qui est également dû à l'engagement des collaboratrices et des collaborateurs ainsi qu'à la coopération des différents comités. Nous les en remercions chaleureusement.

Le 7 mars 2010, les électeurs suisses se sont exprimés sur la baisse du taux de conversion minimal dans le cadre de la LPP. Les résultats de la votation n'ont pas de répercussions sur les assurés actifs ni sur les bénéficiaires de rentes de la CPV/CAP. La CPV/CAP

est une caisse de pension «enveloppante». Elle est libre de fixer le taux de conversion de son choix dans la mesure où les prestations versées en francs sont égales ou supérieures aux prestations minimales dues selon la LPP.

Nous vous remercions de votre confiance.

Henriette Rietmann
Vice-présidente
de la direction

BÂLE ST-JOHANN: NAISSANCE

Des quartiers entièrement nouveaux sortent de terre dans des villes comme Bâle,



Bâle, Volta West:
Livraison: fin 2009
Investissements: CHF 50 mio.
126 appartements
1300 m² fonds de commerce

l'urbanisation et la réhabilitation de superficies plus importantes.

L'exemple du quartier St-Johann

Situé au Nord de Bâle sur la frontière française, le quartier St-Johann abritait majoritairement les ouvriers des usines environnantes. Avec le développement du trafic lourd, la qualité de vie dans ce quartier s'est encore amenuisée (passage de 80% du transit transfrontalier). Délaissé par les investisseurs, le quartier s'est dégradé.

La CPV/CAP possède un portefeuille immobilier de plus d'un milliard de francs. Elle est à l'origine d'un grand nombre de constructions neuves. Si elle investit dans ce domaine, c'est non seulement par souci de sécurité et de performance mais aussi parce qu'elle s'intéresse de plus en plus aux questions de planification urbaine.

Les villes doivent constamment évoluer. Généralement, les travaux s'opèrent par à-coups: ici et là, on construit de nouveaux immeubles ou on lance des travaux d'assainissement. Du fait de la faible superficie de la Suisse et, partant, du manque de surfaces disponibles, il est souvent difficile de construire

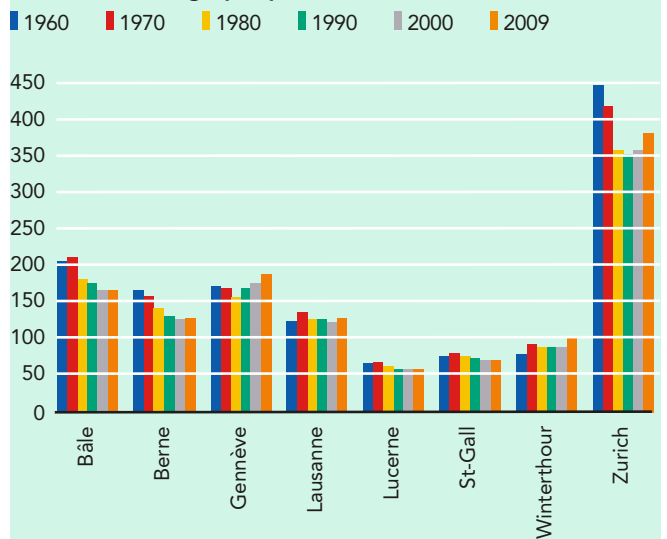
des quartiers entièrement nouveaux.

Alors que la population a augmenté de plus de 40% ces cinquante dernières années, les centres-villes enregistrent des baisses considérables de leurs populations, tant au niveau des particuliers que des nombreux salariés des entreprises de production qui partent en périphérie.

Les zones urbaines se sont principalement développées dans les agglomérations, en pleine expansion. De nombreuses villes étaient encore des villages il n'y a pas si longtemps. Si en ville, les appartements ne restent pas vacants, c'est uniquement parce que les besoins en espace de chacun

ont augmenté. La moyenne d'habitants par logement est de 1,8 en ville, contre 2,3 dans l'ensemble de la Suisse. Les zones industrielles désormais désertes permettent maintenant d'envisager

Évolution démographique des villes dès 1960 (en milliers)



Zurich ou Winterthour. La CPV/CAP participe activement à cette vague d'urbanisation.

Grâce à la construction de l'autoroute souterraine, la «Nord Tangente», le quartier St-Johann, négligé depuis des années, a pu retrouver un nouveau souffle. Après une phase de planification et de construction de plus de 50 ans, la Nord Tangente a été inaugurée en 2007. Les investissements débloqués pour ce tronçon autoroutier, long de seulement 3,2 km, se sont élevés à CHF 1,5 milliard, faisant ainsi de cette portion la route la plus chère de Suisse. C'est principalement en raison de son caractère souterrain et de la traversée du Rhin que le budget de ce projet a atteint un tel sommet.

Avec l'installation du campus du savoir (R&D) de Novartis SA, mondialement connu, le site a définitivement gagné en attractivité. D'autres investissements sont devenus envisageables. La CPV/CAP s'est alors engagée dans le projet Volta West (qui fait partie de Pro Volta).

Le canton de Bâle-Ville a beaucoup œuvré pour optimiser les conditions du développement: équité des prescriptions de construction, renouvellement des infrastructures, échange de terrains avec Novartis et réaménagement de l'ancien port et de l'ancienne gare de marchandises St-Johann. Des projets qui ont de-

mandé beaucoup d'efforts d'harmonisation avec l'Allemagne (grandes infrastructures douanières autoroutières, etc.) et la France (aéroport de Bâle-Mulhouse sur le territoire français, etc.).

Le quartier nord de Bâle est une zone aujourd'hui en pleine évolution. Les nombreux projets privés et publics ont des implications très positives sur la qualité de vie au cœur de la région métropolitaine trinationale: des zones résidentielles aérées, de nombreux commerces, des espaces verts, la promenade du Rhin (en projet), le boulevard Voltastrasse, etc.

Dans la mesure du possible et du raisonnable, les bâtiments existants de bonne facture sont conservés et rénovés. L'association très réussie entre ancien et récent va permettre d'offrir une excellente qualité de vie aux résidents actuels et futurs. Malgré de nombreux chantiers encore ouverts et certains projets toujours sur plan, les plus anciens restent patients, eux qui ont déjà attendu 50 ans la Nord Tangente! Aujourd'hui, le développement de la ville ne peut plus être enrayé.

Les biens immobiliers de la CPV/CAP à Volta West ont tous été loués, à notre grande satisfaction.

Réhabilitation du quartier Sulzer-Areal à Winterthour



Winterthour, Agnesstr. 8-14c
Livraison: 2008
Investissements: CHF 43 mio.
120 appartements

La fermeture des installations de production de Sulzer (fabrication de turbines, de moteurs de bateaux, de locomotives, etc.) a libéré de grands espaces représentant la superficie de 20 terrains de football dans un quartier central de Winterthour. La société Sulzer Immobilien AG s'est lancée dans des travaux de réhabilitation par étapes pour créer un espace aux multiples facettes, englobant des immeubles d'habitation, des bureaux, des commerces, des écoles, des centres de loisirs, etc.

Les locataires de la CPV/CAP ont immédiatement identifié le caractère judicieux de la mixité des genres et les avantages de la situation géographique. La location des biens s'est effectuée en quelques mois.

Réhabilitation à Zurich Neu-Oerlikon



Zurich-Oerlikon, Margrit Rainer-Str. 10-14
Livraison: 2005
Investissements: CHF 26 mio.
52 appartements

Cette ancienne zone industrielle d'environ 60 ha est l'un des plus grands espaces de centre-ville réhabilités, avec la construction de logements pour 5000 personnes et de bureaux pour plus de 10 000 postes de travail.

Les prestations n'ont pas connu au début le succès annoncé, en raison de prescriptions très strictes et de difficultés de coordination du projet liées à son ampleur: les commerçants n'étaient pas assez nombreux, le quartier, notamment les installations publiques, manquaient de vie, le stationnement était problématique, etc. Face à cet échec, la ville s'est donnée les moyens pour réagir; depuis, la situation s'est largement améliorée. La CPV/CAP, qui a loué tous ses appartements, est aujourd'hui très satisfaite de son investissement.

4 QUELLES SONT LES CONDITIONS DE

Dispositions réglementaires concernant le capital-décès



Lorsqu'une personne assurée active décède, la CPV/CAP vérifie si des rentes sont dues ou si un capital-décès doit être versé à des bénéficiaires (au sens du Règlement d'assurance 2008, art. 42 et ss).

Si en cas de décès, aucune rente réglementaire n'est due ni en faveur du conjoint survivant ni en faveur des enfants de l'assuré, le versement d'un capital-décès peut être exigible. Le cercle des bénéficiaires est défini précisément. Il est exhaustif. Ont droit au capital-décès les survivants de la personne assurée décédée, indépendamment du droit suc-

cessoral et/ou d'une succession répudiée, dans l'ordre suivant:

- a) le conjoint survivant (s'il n'a pas droit à une rente)
- b) à défaut: les enfants de la personne assurée décédée qui ont droit à une rente d'enfant
- c) à défaut: le partenaire survivant au sens de l'article 37
- d) à défaut: les personnes à charge du défunt
- e) les enfants de la personne assurée défunte qui ne sont pas bénéficiaires de rentes d'enfant (voir art. 39 et ss).

L'ordre des bénéficiaires de a) à e) ne peut être modifié.

Le capital-décès est versé en une seule fois. La répartition du capital-décès en faveur de plusieurs ayants droit d'une même catégorie (même lettre) intervient à parts égales. Un conjoint survivant ou une personne à charge du défunt qui perçoit déjà des prestations de survivant issues d'un autre contrat de prévoyance ne peut bénéficier du capital-décès de la CPV/CAP.

Versements anticipés dans le cadre de l'encouragement à la propriété

Avant de verser le capital-décès, la CPV/CAP doit vérifier qu'aucun événement n'a déclenché une obliga-

VERSEMENT D'UN CAPITAL-DÉCÈS ?

en cas de décès d'une personne assurée active

tion à remplir pour la personne décédée. Ainsi, un versement anticipé dans le cadre de l'encouragement à la propriété peut avoir des conséquences: la loi prévoit qu'en cas de décès, un versement anticipé doit être remboursé si le décès n'ouvre pas droit au versement de rentes de survivant. Si la caisse de pension doit verser un capital-décès et se faire rembourser un montant anticipé, ces sommes sont soustraites.

Calcul du capital-décès

Le capital-décès est calculé selon deux méthodes. La méthode la plus avantageuse pour les bénéficiaires est retenue.

Méthode 1:

50% de la rente d'invalidité annuelle assurée au jour du décès (pour les assurés actifs au-delà de 65 ans: 50% de la rente de vieillesse déterminée à la fin du mois suivant le décès).

Méthode 2:

Somme des bonifications de vieillesse et des bonifications supplémentaires financées personnellement ajoutée à la prestation de libre passage apportée d'une autre institution de prévoyance à la CPV/CAP, sans intérêts. Les éventuels avoir excédentaires et complémentaires sont pris en compte sans intérêts.

Les enfants ayant droit à une rente d'enfant peuvent également percevoir une partie du capital-décès, calculée en fonction de la réserve mathématique nécessaire au versement de la rente.

Si aucune rente ni aucun capital n'est dû, l'avoir reste acquis à la CPV/CAP. Les ayants droit doivent faire valoir leur droit dans les 12 mois qui suivent le décès de la personne assurée.

MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE LIQUIDATION PARTIELLE – POSSIBILITÉ DE RECOURS

Le règlement de liquidation partielle fixe les modalités de répartition du capital de prévoyance lorsqu'une entreprise affiliée ou un nombre important d'assurés quittent la CPV/CAP en raison d'une restructuration.

Le règlement de liquidation partielle de la CPV/CAP a dû être légèrement adapté suite à une modification des dispositions légales. Reste toutefois acquis le principe d'équité dans la répartition du capital de prévoyance, pour ceux qui quittent la CPV/CAP comme pour ceux qui restent.

Le nouveau règlement de liquidation partielle sera mis en ligne sur Internet dès son entrée en vigueur. Il peut dès maintenant être obtenu auprès de la CPV/CAP en téléphonant au 061 336 67 78. Il a déjà été validé par l'autorité de surveillance de Bâle-Ville.

Toute demande de recours doit être adressée au plus tard le 23.07.2010 à l'adresse suivante: Aufsichtsbehörde BVG und Stiftungsaufsicht, Rheinsprung 16, 4001 Bâle.



RAPPORT DE GESTION 2009

Bilan au 31.12.2009 et compte d'exploitation du 01.01. au 31.12.2009

RAPPORT DE GESTION

Le rapport de gestion contient le rapport annuel ainsi que tous les détails des comptes annuels.

Le rapport de gestion se trouve sur notre site Internet à l'adresse www.cpvcap.ch (CPV/CAP en général/Publications). Vous pouvez aussi le commander par e-mail: patricia.roduner@cpvcap.ch ou par courrier:

**CPV/CAP, Mme P. Roduner,
Dornacherstrasse 156,
Case postale, 4002 Bâle.**

Vous trouverez également sur le site Internet tous les chiffres de l'année en cours concernant la CPV/CAP.

L'année 2009, qui a marqué le centenaire de la CPV/CAP, s'est révélée positive et riche en événements. La transformation de la forme juridique de la CPV/CAP d'une société coopérative en fondation, qui représente actuellement la forme juridique la plus courante pour une institution de prévoyance, a été un événement important.

Coup de fouet en 2009

La situation financière de la CPV/CAP s'est nettement améliorée au cours de l'exercice sous revue, grâce notamment à une performance de 11,2%. Les nouvelles baisses boursières enregistrées jusqu'à la mi-mars ont été suivies d'un rebond considérable des marchés des actions. Les mois à

venir révéleront dans quelle mesure ces cours sont effectivement portés par l'évolution de l'économie mondiale. Grâce à la réalisation d'une performance conforme au marché et à la stratégie, le degré de couverture s'est amélioré, passant de 90,3% à 98,1%. Bien que le découvert subsiste, l'analyse menée en in-

BILAN	2009		2008		Indice
	mio. de CHF	%	mio. de CHF	%	
ACTIF					
Placements	6 568,8	100,0	5 752,6	100,0	114,2
Liquidités et dépôts à terme	421,1	6,4	358,1	6,2	117,6
Créances envers des tiers	11,3	0,2	19,1	0,3	59,2
Obligations	2 270,9	34,6	2 045,1	35,6	111,0
Actions	1 723,9	26,2	1 213,0	21,1	142,1
Placements alternatifs	446,6	6,8	441,2	7,7	101,2
Prêts hypothécaires	1,6	0,0	1,6	0,0	100,0
Autres prêts	25,5	0,4	26,9	0,5	94,8
Immeubles	1 667,9	25,4	1 647,6	28,6	101,2
Compte de régularisation actif	0,1	0,0	0,1	0,0	100,0
Actif	6 568,9	100,0	5 752,7	100,0	114,2
PASSIF					
Dettes	27,5	0,4	26,8	0,5	102,6
Prestations de libre passage et rentes	11,5	0,2	9,9	0,2	116,2
Autres dettes	16,0	0,2	16,9	0,3	94,7
Compte de régularisation passif	3,2	0,0	5,6	0,1	57,1
Réserve de contributions de l'employeur	10,0	0,2	2,5	0,0	
Provisions non techniques	0,0	0,0	0,0	0,0	
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	6 653,5	101,3	6 332,9	110,1	105,1
Capitaux de prévoyance assurés actifs	2 896,0	44,1	2 718,8	47,3	106,5
Capitaux de prévoyance retraités	3 219,9	49,0	3 135,9	54,5	102,7
Provisions techniques	537,6	8,2	478,2	8,3	112,4
Réserve de fluctuation de valeurs	0,0	0,0	0,0	0,0	
Fonds libres/Découvert	- 125,4	-1,9	- 615,1	-10,7	20,4
Passif	6 568,9	100,0	5 752,7	100,0	114,2

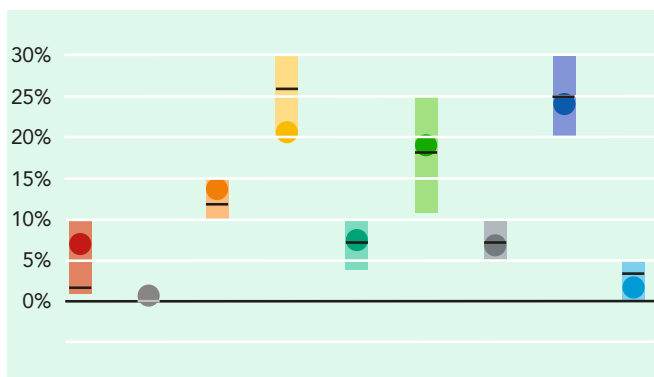
terne et en externe a fait apparaître que la stabilité financière de la CPV/CAP est garantie durablement. L'évaluation confirme le bien-fondé tant des paramètres actuariels retenus par la CPV/CAP que de la stratégie de placement à long terme. Reste que la situation financière actuelle, notamment l'absence de réserves de fluctuation de valeurs, exige la poursuite d'une gestion responsable des moyens à disposition.

Célébration du centenaire de la CPV/CAP à Lucerne

L'année 2009, qui a marqué le centenaire de la CPV/CAP, s'est révélée positive et riche en événements. Le Conseil d'administration et les délégués de la CPV/CAP ont célébré cet événement simplement mais dignement à Lucerne le 7 avril 2009, en présence de représentants des entreprises affiliées, d'autres convives ainsi que du conseiller fédéral Pascal Couchepin, dont l'allocation dense et pleine d'humour a constitué le temps fort de la cérémonie. Ce dernier est intervenu notamment sur différentes questions d'actualité ayant trait à la prévoyance professionnelle et aux assurances sociales en général.

COMPTE D'EXPLOITATION	2009	2008	Indice
	mio. de CHF	mio. de CHF	%
Cotisations et apports ordinaires et autres	519,6	378,8	137,2
Cotisations des salariés	112,2	95,1	118,0
Contributions de l'employeur	243,1	206,5	117,7
Primes uniques et rachats	156,3	70,0	
Apports aux provisions techniques	8,0	7,1	112,7
Contributions au fonds de garantie	0,0	0,0	
Prestations d'entrée	60,4	75,0	80,5
Apports de libre passage	54,6	69,3	78,8
Remboursement de versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	5,8	5,7	101,8
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	579,9	453,8	127,8
Prestations réglementaires	- 302,3	- 285,2	106,0
Rentes de vieillesse	- 181,0	- 177,2	102,1
Rentes de survivants	- 41,9	- 41,0	102,2
Rentes d'invalidité	- 37,1	- 36,1	102,8
Rentes d'enfants & d'orphelins	- 4,1	- 5,3	77,4
Prestations en capital à la retraite	- 37,3	- 24,5	152,2
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	- 0,9	- 1,1	81,8
Prestations de sortie	- 114,1	- 129,1	88,4
Prestations de libre passage en cas de sortie	- 94,6	- 112,6	84,0
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	- 19,4	- 16,5	117,6
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	- 416,3	- 414,2	100,5
Dissolution/Constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contribution	- 328,1	- 241,0	136,1
Dissolution (+)/Constitution (-) de capitaux de prévoyance assurés actifs	- 125,6	- 74,0	169,7
Dissolution (+)/Constitution (-) de capitaux de prévoyance retraités	- 84,0	- 32,1	
Dissolution (+)/Constitution (-) de provisions techniques	- 59,4	- 52,0	114,2
Rémunération des capitaux de prévoyance assurés actifs	- 51,6	- 82,8	62,3
Dissolution (+)/Constitution (-) de réserves de contributions	- 7,5	0,0	
Produits d'assurance	0,0	0,0	
Charges d'assurance	- 1,8	- 1,7	105,9
Cotisations au fonds de garantie	- 1,8	- 1,7	105,9
Résultat net de l'activité d'assurance	- 166,3	- 203,1	81,9
Résultat net des placements	661,5	- 924,7	
Produits des liquidités, dépôts à terme & autres	32,2	129,4	24,9
Produits des obligations	144,0	- 140,9	
Produits des actions	428,7	- 831,3	
Produits des placements alternatifs	- 6,8	- 125,3	5,4
Produits des prêts hypothécaires	0,1	0,1	100,0
Produits de prêts divers	0,7	0,7	100,0
Produits des immeubles	73,2	54,7	133,8
Rémunération de la réserve de contributions de l'employeur	0,0	0,0	
Frais d'administration des placements	- 10,6	- 12,3	86,2
Dissolution (+)/Constitution (-) de provisions non techniques	0,0	0,5	
Autres produits	1,5	1,4	107,1
Produits de prestations fournies	1,4	1,4	100,0
Produits divers	0,1	0,1	100,0
Autres frais	0,0	0,0	
Frais d'administration	- 7,0	- 6,5	107,7
Excédent des charges (-)/Excédent des produits (+) avant constitution de la réserve de fluctuation de valeurs	489,7	- 1 132,4	
Dissolution (+)/Constitution (-) de la réserve de fluctuation de valeurs	0,0	517,2	
Excédent des charges (-)/Excédent des produits (+)	489,7	- 615,1	

Structure de placement au 31.12.2009 par rapport à la stratégie



Structure au 31.12.2009	Stratégie	Marge de fluctuation
● Liquidités	■	
● Prêts et hypothèques	■	
● Obligations CHF	■	
● Obligations monn. étr.	■	
● Actions suisses	■	
● Actions étrangères	■	
● Placements alternatifs	■	
● Immeubles suisses	■	
● Immeubles étrangers	■	
		Valeur cible —

IMPRESSION

Editeur:
CPV/CAP, Dornacherstr. 156,
4053 Bâle

Rédaction:
Marco Bachmann, Patrick Boldi, Michael Dober, Stefan Gehrig, Henriette Rietmann, Harald Siewert

Maquette:
a3 communication ag,
5022 Rombach

Imprimeur:
Birkhäuser+GBC AG,
4153 Reinach

Tirage: 56 000 exemplaires

Suite de la page 7

Transformation de la forme juridique

La transformation de la forme juridique de la CPV/CAP d'une société coopérative en fondation, qui représente actuellement la forme juridique la plus courante pour une institution de prévoyance, a été un événement important.

Dans le domaine de l'assurance, le remplacement de Kurt Troxler par Henriette Rietmann a constitué un fait marquant de l'année. Il est satisfaisant de constater que la succession, qui avait été bien planifiée, s'est dérou-

lée sans heurts et avec succès. Grâce à la reprise des assurés de l'entreprise Dipl. Ing. Fust AG, la part des assurés actifs a augmenté de 4,7% à 36 509 assurés. La part des bénéficiaires de rentes, quant à elle, a augmenté de 3,5% à 17 247 bénéficiaires.

Élu en avril, le nouveau Conseil d'administration, qui a été institué simultanément en tant que premier Conseil de fondation pour une durée de quatre ans, se compose de sept anciens et de trois nouveaux membres.

Performance	CPV/CAP	Benchmark stratégique**
Liquidités	+0,3%	+0,5%
Obligations CHF	+7,2%	+6,2%
Obligations monn. étr.	+4,8%	+3,9%
Actions suisses	+23,5%	+23,2%
Actions étrangères	+38,3%	+31,1%
Placements alternatifs	-2,0%	+8,1%
Immeubles suisses	+5,3%	+4,5%
Immeubles étrangers	-8,2%	+4,9%
Fortune totale*	+11,2%	+10,9%

* La performance des différentes catégories de placement est indiquée dans la monnaie du pays avec pour monnaie de référence le franc suisse. Une partie des risques de devises étrangères est couverte par rapport au franc suisse au niveau de la fortune totale et prise en compte dans le calcul de la performance de la fortune totale.

** Le benchmark désigne une grandeur de référence à l'aune de laquelle est mesurée la performance d'un placement, d'une catégorie de placement ou d'un portefeuille. Le benchmark (indice de référence) stratégique correspond à un indice présentant une diversification aussi large que possible pour la catégorie de placement correspondante. En l'absence d'un tel indice, l'objectif à atteindre est exigeant et résulte d'une autodéfinition.